



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 3844

Texte de la question

Mme Arlette Franco attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation d'une famille dont les deux conjoints sont handicapés et perçoivent l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Dans la mesure où l'un des deux conjoints peut assurer un travail rémunéré, le montant de l'AAH est calculé en fonction des revenus du couple. En fonction de ces revenus une prothèse auditive par exemple est remboursée au minimum pour l'adulte handicapé dans la mesure où les revenus du couple dépassent le plafond imposé. Aussi elle lui demande quelles peuvent être les mesures qui peuvent être proposées pour répondre aux légitimes attentes de ces familles déjà durement touchées par la vie.

Données clés

Auteur : [Mme Arlette Franco](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3844

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 septembre 2007, page 5428

Question retirée le : 6 avril 2010 (Fin de mandat)